

Délibération n°2021-57

Suppression de la régie mixte du budget annexe relatif à l'aéroport de Merville à compter du 28 décembre 2021

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 3 décembre 2021, réuni le 16 décembre 2021 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président en formation ne comprenant que les délégués des adhérents ayant choisi la compétence territoriale « aérodrome de Merville »,

Sont présent(e)s :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Carlos DESCAMPS avec le pouvoir de Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Jacques HURLUS, Monsieur Joël DUYCK.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexis HOUSET.

Le quorum constaté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 mise à jour au 1^{er} janvier 2021

Vu les statuts du SMALIM,

Vu la délibération du Comité syndical du SMALIM n° 2020-47 du 8 décembre 2020 relative à la création d'une régie mixte de recettes et d'avances au budget annexe de l'Aérodrome de Merville,

Vu la délibération du Comité syndical du SMALIM n°2021-55 du 16 décembre 2021 relative à la dissolution du budget annexe de Merville (58002) à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant le transfert de compétences et de propriété de l'aérodrome de Merville à la Communauté de Communes Flandre-Lys à compter du 1er janvier 2022,

Vu l'avis conforme que comptable public assignataire en date du 29 novembre 2021,

DECIDE

- la suppression de la régie mixte de recettes et d'avances de l'aérodrome de Merville (*budget annexe relatif à l'aéroport de Merville - 58002*) à compter du 28 décembre 2021,
- la suppression de l'avance et de l'encaisse prévues,

AUTORISE

- le Président et le Directeur du SMALIM à signer toutes les pièces utiles à la l'exécution de la présente délibération.

Votes pour : 4
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 2
Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 17/12/2021
Qualité : PRESIDENT

Christophe COULON
Président du SMALIM



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SM des Aéroports de Lille-Lesquin et Merville

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	D_2021_57
Date de la décision :	2021-12-16 00:00:00+01
Objet :	SUPPRESSION REGIE MIXTE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200006120-20211216-D_2021_57-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200006120-20211216-D_2021_57-DE-1-1_0.xml	text/xml	843
Nom original :		
2021_57_SUPPRESSION REGIE MIXTE.pdf	application/pdf	76465
Nom métier :		
99_DE-059-200006120-20211216-D_2021_57-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	76465

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	20 décembre 2021 à 10h48min41s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	20 décembre 2021 à 14h23min10s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Jerome FEDELICH
En attente de transmission	20 décembre 2021 à 14h23min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 décembre 2021 à 14h23min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 décembre 2021 à 14h33min23s	Reçu par le MI le 2021-12-20

